



D.2018.10.03.3.20

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 03 Octobre 2018

3. PLANIFICATION ET ECO-MOBILITE**3. 20- Contribution de Tisséo-Collectivités à la feuille de route qualité de l'air de l'Etat : adaptation du prix de vente du Ticket Planète.**

L'an deux mille dix-huit, le trois octobre à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard		X (M. Aujoulat)	
AUJOULAT Michel	X		
BRIAND Sacha		X (M. Trautmann)	
CARNEIRO Grégoire		X (M. Chollet)	
CHOLLET François	X		
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X		
LAGLEIZE Jean-Luc		X (Mme Marti)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine		X (M. Grass)	
SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X	X (M. Arévalo à/c du point 4.1)	
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe		X (M. Bacou)	
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline	X		
SUAUD Thierry	X		

Par délibération lors du comité syndical du 7 juillet 2018, Tisséo Collectivités a confirmé à l'Etat sa contribution à la feuille de route opérationnelle en faveur de la qualité de l'air sur la zone de Toulouse, avec des actions concrètes permettant de compléter le plan de protection de l'atmosphère approuvé le 24 mars 2016.

La mise en œuvre de cette feuille de route, qui mobilise l'ensemble des administrations et organismes publics, les collectivités territoriales, les chambres consulaires et les opérateurs de transports, est une réponse opérationnelle à la demande du Ministère de la transition écologique et solidaire eu égard au contentieux existant sur la zone administrative de surveillance de Toulouse pour non-respect des seuils réglementaires du dioxyde d'azote.

La qualité de l'air demeure une préoccupation de Tisséo Collectivités et qui s'intègre dans les choix politiques et opérationnels que le comité syndical fait :

- Consolidation du réseau structurant métro – tramway – Linéo pour être en capacité de transporter plus de voyageurs sur le réseau urbain Tisséo : 3^{ème} ligne de métro, doublement de la ligne A, interconnexion ligne B, prolongement du tramway T1, liaison aéroport Express, extension du réseau Linéo, téléphérique urbain et ceinture Sud.
- Equipement en station GNV des centres de maintenance bus, acquisition de bus hybrides / GNV, navette électrique.
- Augmentation de la capacité de stationnement de plusieurs parcs-relais du réseau métro / tramway et aménagements de poches de stationnement aux abords du réseau Linéo.
- Développement des services associés au covoiturage et au vélo.
- Accompagnement des entreprises en démarche de plan de mobilité.
- Mesures annuelles de qualité de l'air dans le réseau métro.

Le Projet Mobilités 2020.2025.2030 valant révision du Plan de Déplacements Urbains de la grande agglomération et tel qu'approuvé le 7 février 2018, a pris en compte les directives nationales de réduction des GES et des émissions de polluants. De fait, son plan d'actions prévoit un certain nombre de dispositifs s'inscrivant plus directement dans les objectifs locaux et nationaux d'amélioration de la qualité de l'air et de diminution des émissions de dioxyde d'azote :

- Développement du réseau structurant Tisséo permettant d'estimer un report modal conséquent, avec à terme une part de marché des transports en commun de près de 23 % parmi les modes mécanisés et une diminution de la part modale de la voiture particulière comprise dans une fourchette de 5 à 8 points.
- Recherche d'une meilleure cohérence entre les projets urbains et la programmation des projets de desserte, la densification étant synonyme d'un plus grand usage des transports en commun et des modes actifs et contribuant par ailleurs à une maîtrise de l'étalement urbain (réduction des distances et des temps de parcours).
- Organisation des réseaux routiers et des stationnements, avec notamment des actions de limitations des vitesses autorisées sur les grandes voiries (en accord avec les orientations du plan de protection de l'atmosphère) et au sein des quartiers.
- Accompagnement renforcé des démarches de plans de mobilité incitant à l'usage régulier des transports en commun, du covoiturage, du vélo, intégrant la mobilisation des entreprises sur la question du temps de travail, d'espace de coworking, du recours au télétravail.

Tisséo Collectivités a ainsi rappelé ses engagements au titre de la mise en place du plan de gestion de pics de pollution entré en vigueur depuis novembre 2017 :

- Services métro supplémentaires aux heures de pointe du matin et du soir lors des dépassements des seuils d'alerte ou à des épisodes durables sur plusieurs jours.
- Vente du « ticket Planète », uniquement en cas de déclenchement des dispositifs de gestion des pics de pollution.
- Délivrance de la vignette « label autopartage » en reprenant les principes de la vignette crit'air.
- Accompagnement en information avant/pendant/après lors des pics de pollution.

Afin de proposer une alternative plus incitative en faveur de l'usage du réseau Tisséo lors des dépassements des seuils d'alerte d'émissions de polluants, Tisséo Collectivités propose que le ticket planète soit vendu au tarif de 3 € TTC à compter du 1^{er} novembre 2018 au lieu de 4 € initialement. Son achat est facilité par sa commercialisation sur l'application ticket Easy mise en place sur téléphone Android en avril 2018.

*

* *

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à la majorité des suffrages
exprimés (Abstention : M. Arévalo)

ARTICLE 1 : APPROUVE la délibération.

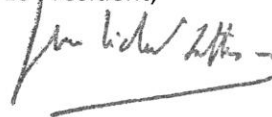
ARTICLE 2 : DIT que la présente délibération sera transmise :

- A Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que
dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES